

Commission des équipements et de l'aménagement durable

5 - Administration générale

Reconstruction du Chalet du Champ du Feu à BELMONT - Approbation de l'Avant-projet définitif (APD)

Rapport n° CP/2011/410

Service gestionnaire:

Direction de l'immobilier - Unité administrative

Résumé :

Lors de sa session plénière du 22 juin 2009, le Conseil Général du Bas-Rhin a approuvé les grandes orientations du projet de valorisation et de développement du Champ du Feu dont notamment la démolition et la reconstruction du Chalet. Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la validation de l'avant projet définitif.

Le projet consiste en la démolition de l'ensemble des installations / constructions existantes sur la parcelle (environ 2000 m^2).

L'ensemble existant ne répond plus aux besoins du site et de ses utilisateurs et présente le gros inconvénient d'être constitué de bâtiments non groupés et excessivement spacieux qui nécessitent de grands investissements (entretien / maintenance / coût d'utilisation).

Il s'agit donc de remplacer l'ensemble composé de deux ensembles bâtis par un seul édifice localisé contre la RD 414 afin de libérer au maximum la surface de la parcelle qui doit redevenir naturelle.

Compact, plus discret, ce nouvel édifice ne répond qu'aux seules nécessités d'usage (pas de surfaces superflues) en limitant au maximum son impact sur l'environnement (l'édifice sera fortement isolé et inséré dans la pente. Répondant au standard BBC (bâtiment à basse consommation), il ne nécessitera que très peu d'énergie ; il sera autonome en matière d'assainissement).

Le nouveau bâtiment (d'environ 749 m² SHON) sera composé des espaces suivants :

- Au « rez-de-cour de service » :
 - locaux techniques (58,2 m²),
 - local du club vosgien (21,5 m²),
 - garages incluant des espaces dédiés au rangement et aux stockages (160 m²).
- Au rez-de-chaussée :
 - sas / hall d'accueil (75 m2 env.)
 - salles hors sac (195 m²) avec terrasse extérieure (197 m²),
 - espace équipement vestiaires du comité départemental de ski (192,3 m²),
 - espace d'accueil / bureau Communauté de communes de la Haute-bruche (66 m²),
 - sanitaires hommes et femmes (48,4 m²),
 - locaux de services (vestiaires, kitchenette, ménage : 31.1 m2).

La SERS est mandataire de l'opération. Le marché de maîtrise d'œuvre a été confié aux Architectes AUBRY & LIEUTIER associés aux bureaux d'études REDD, Ingénierie & Développements, SIB Etudes, TDS, Sedime et C2BI et notifié en date du 15 octobre 2010.

Le projet d'AUBRY & LIEUTIER a fait l'objet de mises au point en phase avant-projetsommaire, en accord avec les partenaires du projet, notamment suite aux remarques émises lors du COPIL de validation de l'avant-projet-sommaire du 8 février 2011. L'enveloppe financière affectée aux seuls travaux de l'opération, hors frais annexes, comprenant le désamiantage et la déconstruction des locaux existants (environ 2000 m²), la reconstruction du Chalet de 749 m² SHON et l'aménagement des espaces extérieurs s'élève à 1 694 177 euros HT valeur juin 2010 (APD).

Aussi, je vous propose de bien vouloir :

- approuver l'avant-projet-définitif de l'opération de reconstruction du Chalet du Champ du Feu à Belmont,
- approuver les modifications du programme initial qui portent le coût définitif des travaux à 1 694 177 euros HT valeur juin 2010,
- approuver le budget de l'opération intégrant les frais d'études et frais annexes pour un montant de 2 224 533 euros hors taxes (valeur juin 2010) soit 2 660 542 euros toutes taxes comprises.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- d'approuver l'avant-projet-définitif de l'opération de reconstruction du Chalet du Champ du Feu à Belmont,
- d'approuver le coût définitif des travaux à 1 694 177 euros HT valeur juin 2010,
- d'approuver le budget de l'opération intégrant les frais d'études et frais annexes, pour un montant de 2 224 533 euros HT(valeur juin 2010), soit 2 660 542 euros TTC.

Strasbourg, le 24/05/11 Le Président,

Guy-Dominique KENNEL